

Les principaux partis politiques sont aidés par des associations bénévoles qui ont leur siège dans la capitale fédérale, mais qui sont liées de façon plus ou moins étroite avec des organismes oeuvrant au niveau de la province et de la circonscription.

L'association de la circonscription est chargée de choisir le candidat qui représentera le parti aux élections. (Elle envoie également des délégués aux assemblées nationales au cours desquelles on élit le chef et on élabore les politiques du parti).

Lorsque la date des élections approche, les associations préparent et lancent des campagnes massives qui visent à rendre populaires le programme du parti et la personnalité de son chef. Ces campagnes atteignent leur point culminant au cours des dernières semaines qui précèdent les élections, alors que les chefs de parti vont d'une extrémité du pays à l'autre pour faire des discours et des déclarations et prendre personnellement contact avec les électeurs.

Dépenses Les élections canadiennes entraînent des frais considérables. Le pays est immense et faiblement peuplé dans de nombreuses régions. Néanmoins, autant qu'il est humainement possible, chaque électeur doit avoir une chance de déposer son bulletin, quel que soit l'endroit où il habite.

Le directeur général des élections, M. J.-M. Hamel, s'attend à dépenser 27 millions de dollars en fonds publics pour les prochaines élections. Cette somme paiera les frais d'impression, les salaires du personnel électoral, le transport et les autres dépenses.

Les dépenses des candidats et des partis politiques pour la campagne électorale s'élèveront à plusieurs millions de dollars. Ces fonds viennent de sources privées, notamment des candidats eux-mêmes, des partisans ou des adhérents des divers partis.

Chaque candidat doit tenir sa comptabilité et, après les élections, déclarer publiquement le montant total de ses dépenses électorales. Il doit désigner un agent officiel chargé de recevoir toutes les contributions et d'effectuer tous les déboursés de sa part. A l'heure actuelle, il n'y a aucune limite au montant qu'il peut dépenser. Au cours des dernières élections, les comptes rendus financiers des candidats indiquaient des dépenses variant de quelques centaines de dollars à environ \$92,000.

Une loi déjà approuvée par le Parlement -- qui n'entre toutefois pas en vigueur avant le 1er août 1974 -- aurait pour effet de limiter les dépenses électorales. Elle prévoit également le remboursement à l'aide des deniers publics d'une partie des dépenses des candidats.